



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 2 OCTOBRE 2025 À 19H00 PROJET DE RÈGLEMENT RY-2025-127

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RY-2025-127

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue 8 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement de contrôle intérimaire numéro RY-2025-127 à assurer l'approvisionnement en eau potable pour les nouveaux développements du secteur du périmètre d'urbanisation de Yamaska

Le règlement a pour objet d'assurer l'approvisionnement en eau potable des nouveaux développements prévus dans le périmètre urbains et desservis par l'aqueduc, en y limitant, entre autres, les travaux de prolongement de réseau, les opérations cadastrales, les nouvelles constructions de plusieurs unités

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 2 octobre 2025 à 19h00, au pavillon communautaire, situé au 100, rue Guilbault.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement RY-2025-127, les caractéristiques du projet, les conditions applicables à celui-ci, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité, durant les heures de bureau, à compter de ce jour.

Donné à Yamaska, ce 17 juillet 2025

SYLVIE VIENS

Directrice générale et greffière-trésorière